

MASTERCHÉF 5

Révolte face  
au dément

STÉPHANE SANCHEZ

Confrontée aux témoignages de plusieurs participants au casting marseillais de Masterchef dont celui de la Romontoise Sophie Nicolet, samedi dans les colonnes -, la société Shine France est sortie de son silence. Pas de casting bidonné, assure la production à nos confrères du site puremedias.com, sans doute, ainsi que sur Europe 1 hier. 300 plats ont été goûtés par les juges ou par des goûteurs, souligne Shine France.

Sophie Nicolet confirme son témoignage. «Tous les plats n'ont pas été goûtés, et je ne suis pas seule à le dire. Le mien l'a été par un goûteur», concède-t-elle. «Mais il n'avait littéralement rien à se mettre sous la dent de l'état de l'assiette après des heures d'attente.»

La Glénoise poursuit: «Nous avons constitué un groupe de participants, «Les Révoltés de Masterchef 2015». Petit à petit, nous reconstituons la journée de mercredi passé. Pour l'instant, il apparaît bien que la majorité des participants convoqués autour du 20 février à Paris, n'ont pu préparer un plat chaud, et aussi ceux qui figuraient dans les 30 sélectionnés mercredi passé à Marseille. La production sait que les 270 autres participants étaient motivés et elle a clairement profité d'eux», dit-elle.

Le groupe, qui alimente la page «MasterFake» sur Facebook, n'entend pas en rester là. «Beaucoup de membres souhaitent saisir la justice pour récupérer les frais que ce casting leur a occasionnés. Mais ce ne sera pas simple, car la production a pris ses précautions.»

## MÉMENTO

> **CONSEILS EN JARDINAGE** Soirée avec Claude Ropraz, architecte à la RTS, organisée par le groupement des dames de Mézières, 20 h.

> **FRIBOURG POUR TOUS** Information et orientation sociales. Une assistante sociale est présente pour répondre aux questions relatives à la famille, le social, le travail, la santé et l'immigration. Migros, Bulle, 14-17 h.

> **RELATION ADULTES-ENFANTS** Quels besoins et quels rôles aujourd'hui? Cycle de 4 ateliers. Ecole de la Condamine, Bulle, 19 h 30-22 h. Education familiale 026 321 48 70.

## La grève du linge sale se poursuit

MARSENS • Les employés de la buanderie sont déterminés à ne pas reprendre le travail tant que l'Etat n'entre pas en matière sur leur revendication. Un rassemblement est prévu aujourd'hui.

MAUD TORNARE

Le bras de fer entre l'Etat et le personnel de la Buanderie de Marsens continue. En grève depuis vendredi matin, les employés, salariés du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), sont déterminés à poursuivre le débrayage. Ils ont annoncé hier qu'ils ne reprendraient pas le travail avant d'avoir l'assurance que le Conseil d'Etat entrera en matière sur leur revendication. Sur les quinze employés de la buanderie, dix demandent leur transfert à un poste équivalent au RFSM ou à l'Etat («La Liberté» de samedi).

«Ce qui se passe ici est inadmissible. Les revendications du personnel ne sont pas inaccessibles. Ils demandent simplement que la loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg soit appliquée. Celle-ci prévoit qu'en cas de suppression de poste, le collaborateur soit transféré à un poste disponible correspondant à sa formation et à ses aptitudes», tonne Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional du Syndicat des services publics (SSP).

## L'Etat reste inflexible

Les employés craignent de voir leurs conditions de travail et de salaires se dégrader avec la reprise par Les Blanchisseries Générales SA de la Buanderie de Marsens dont le Conseil d'Etat a annoncé la vente il y a une dizaine de jours. La société, dont l'actionnaire mêle acteurs privés et surtout publics (l'Etat et les hôpitaux vaudois), s'est engagée à proposer ces prochains mois un nouveau contrat de travail au personnel. «On parle de perte de salaires de 500 à 600 francs par mois, voire même plus», estime Gaëtan Zurkinden.

Pour le délégué syndical de l'Hôpital fribourgeois (HFR) Wolfgang Müller, venu soutenir le mouvement de grève, il est invraisemblable que l'Etat n'entre pas en matière sur l'ouverture de négociations. «Lors de la fermeture de la maternité de Riaz, tous les employés ont été replacés. Là, le reclassement concerne 10 personnes. L'Etat, qui compte 18000 salariés, a largement le temps de trouver des postes disponibles». Egalement présent auprès des grévistes, Agostino Soldini, secrétaire central du SSP, estime lui aussi que «les conditions ne sont pas réunies pour que l'Etat prétende à l'impossibilité d'un trans-

fert». «C'est un message négatif que l'on donne à ces employés, qui ont entre 15 et 36 ans d'ancienneté. La balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat.»

## Pas de transferts prévus

Hier en fin de journée, la position de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) n'avait pas bougé d'un iota. «Avec le directeur des Finances, nous réitérons notre invitation à ouvrir le dialogue à condition que les employés reprennent le travail», indique Anne-Claude Demierre. La directrice de la Santé entend surtout rappeler aux salariés les enjeux de ce dossier. «La reprise par les Blanchisseries Générales est la meilleure solution possible car elle permet de maintenir les places de travail.» Pas question toutefois d'entrer en matière sur le transfert des dix employés. «Nous n'avons actuellement pas ces places à l'Etat. Mais si un poste se libère, il va de soi que nous soutiendrons le collaborateur pour qu'il l'obtienne», souligne la ministre socialiste. Et de rappeler qu'un plan social sera mis en place pour compenser durant plusieurs mois les éventuelles différences salariales.

## Appel à la solidarité

Le SSP ne compte pas en rester là. Il invite la population à exprimer sa solidarité à l'égard des grévistes lors d'un rassemblement qui aura lieu aujourd'hui à midi devant la Chancellerie de l'Etat de Fribourg. «Le cas de la Buanderie de Marsens est emblématique et doit inquiéter l'ensemble de la population fribourgeoise car il contribue à légitimer toute baisse des conditions de travail dans le secteur privé», estime Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia.

Invité à participer au rassemblement, le président du Parti socialiste suisse, Christian Levrat, n'était pas joignable hier pour confirmer sa présence. Quant au Parti socialiste fribourgeois (PSF), son président Benoît Piller ne savait pas encore s'il comptait s'y rendre. Si le PSF regrette le démantèlement d'une structure publique qui sera vendue à des privés, il ne donne pas un soutien inconditionnel à cette grève. «Nous souhaitons que le dialogue reprenne rapidement et qu'une solution à long terme soit trouvée pour les employés.»



Un terrain d'entente est encore loin d'être trouvé entre les grévistes et l'Etat. ALAIN WICHT

## LE LINGE CONTINUE D'ÊTRE LAVÉ

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) n'a pas attendu que le mouvement de grève s'éternise pour prendre des mesures d'urgence. Dès vendredi soir, un service de remplacement a été mis en place pour continuer à livrer du linge propre aux 40 clients de la Buanderie de Marsens, parmi lesquels figurent les sites hospitaliers de Riaz et de Billens, plusieurs homes du canton et le RFSM. «Les Buanderies Générales ont été mandatées pour assurer un service minimum. La quasi-totalité des 2,3 tonnes de linge traitées d'ordinaire chaque jour par la Buanderie de Marsens continue à être lavée», indique Battiste Cesa, porte-parole du RFSM, précisant qu'il s'agit là d'une solution transitoire dont la mise en place coûtera plusieurs dizaines de milliers de francs. De quoi susciter l'indignation du Syndicat des services publics

(SSP) qui somme le Conseil d'Etat de mettre fin «à ces agissements scandaleux qui attribuent une tâche de compétence publique à une entreprise privée afin de briser le mouvement de grève». Le SSP exhorte le président du Gouvernement vaudois, Pierre-Yves Maillard, à intervenir auprès de la direction des Blanchisseries Générales afin qu'elle refuse de reprendre les mandats de la Buanderie de Marsens.

Pour la directrice de la Santé, Anne-Claude Demierre, «la responsabilité du RFSM est de garantir les prestations minimales aux clients de la buanderie. Le fait de ne pas pouvoir disposer de linge propre dans une salle d'opération peut mettre en danger les patients et il n'est pas imaginable de fermer une salle d'opération en raison de la grève.» MT

TRIBUNAL CANTONAL

## L'affaire du Plaza a poussé son dernier soupir

ANTOINE RÔF

Commencée il y a maintenant dix ans par une plainte pour vol de passeport, l'affaire des boîtes de nuit Plaza et Apollo 2000 a poussé hier ce qui est probablement son dernier soupir devant le Tribunal cantonal, après trois heures de convulsions sémantiques des plaideurs. Il reste toutefois une possibilité, au moins théorique, de recourir au Tribunal fédéral.

Saisis par un recours de la danseuse ukrainienne à l'origine de cette vaste enquête de mœurs, les juges ont pour l'essentiel rejeté son recours et confirmé la condamnation du patron des deux cabarets, D., à 22 mois de prison avec sursis pour encouragement à la prostitution, escroquerie par métier, faux dans les titres et abus de confiance.

Hors normes comme tout dans cette affaire, la séance devant le Tribunal cantonal a duré plus de trois heures, et a été animée de passes d'armes extrêmement vives entre

l'avocat de D., Jean-Luc Maradan, et la procureure Yvonne Gendre, sous l'œil parfois un peu las de la présidente Dina Bèti.

Alors que le recours et l'appel joint de la procureure Gendre ne portaient en principe que sur le cas de la danseuse ukrainienne, les plaidoiries sont parties dans toutes les directions permises par ce dossier lourd de 60 classeurs fédéraux.

En condamnant D., le Tribunal de la Sarine l'avait acquitté des accusations portées par la danseuse ukrainienne. Surtout parce que celle-ci n'a travaillé que durant trois heures dans le cabaret, sans même avoir été sollicitée par des clients. C'est un peu court pour que l'on puisse parler de traite ou d'encouragement à la prostitution, même dans cette ambiance et avec ces règles de fonctionnement.

Cet argument a convaincu les juges cantonaux, qui l'ont repris dans les briefs considérants de leur jugement.

La procureure, qui s'était battue devant le Tribunal de la Sarine pour obtenir une peine de trois ans et demi de prison, et qui en réclamait hier deux ans et demi, dont six mois ferme, a énergiquement plaidé pour que D. soit aussi condamné pour la danseuse ukrainienne. Essentiellement parce que D. l'a traitée exactement comme les centaines d'autres danseuses qui sont passées par les «séparés» de ses cabarets, prises dans un réseau de contraintes et d'obligations qui, pratiquement, les obligeait à se prostituer si elles voulaient pouvoir rester et travailler en Suisse et échapper à la misère qui les guettait dans leurs pays. Après l'audience, elle ne se prononçant pas sur l'éventualité d'un ultime recours au Tribunal fédéral.

Ses arguments avaient déjà été développés par l'avocat de la danseuse, Jean-Christophe a Marca. Pour lui, le «système D.» qui poussait les artistes à se

vendre réunissait toutes les conditions de l'incitation à la prostitution. Sa cliente n'y a pas cédé, uniquement parce qu'elle est tombée le premier soir sur un preux chevalier qui l'a enlevée aux griffes du dragon en versant un droit de sortie de 1000 francs. Il y a donc clairement eu une tentative de la prostituer, qui est suffisante pour condamner D. à payer 10000 francs de tort moral à sa victime virtuelle.

Face à elle, virulent au point de fâcher tout rouge la procureure, M<sup>r</sup> Maradan a fustigé «les violations crasses de la présomption d'innocence», l'«acharnement abusif» de son adversaire à terrasser D., et a décrit l'audience cantonale comme «une séance de rattrapage» où celle-ci tentait d'obtenir ce qu'elle n'avait pas obtenu devant les premiers juges. Lesquels avaient été sévères pour la manière dont ce dossier mammoth a été géré. I

EN BREF

PLUS DE 600 SCOUTS  
À LA JOURNÉE DE NEIGE

BELLEGARDE Plus de 600 scouts ont profité samedi de la neige de la station de Bellegarde sous un soleil radieux. Cette journée est le deuxième événement marquant l'année du 100<sup>e</sup> anniversaire des Scouts fribourgeois. Environ 500 enfants et 100 responsables de 14 groupes sont arrivés en début de matinée de tous les coins du canton. Les jeunes de 6 à 18 ans ont profité d'activités variées telles que ski, snowboard, luge, chasses au trésor... et même un tour en montgolfière. La gestion de l'organisation et la préparation des repas ont été confiées aux anciens scouts, redevenus actifs pour l'occasion, expliquent les responsables de l'association du 100<sup>e</sup>. NR